

ABONNEMENT SCOLAIRE - MAASTRICHT

ABONNEMENT SCOLAIRE - ROSENDAAL

ABONNEMENT SCOLAIRE - AACHEN

Pour le voyageur régulier

- ⊙ 1^{ère} classe
- ⊙ 2^{ème} classe
- ⊙ Combinables avec TEC, De Lijn ou STIB
- ⊙ 1, 3 ou 12 mois

OÙ L'UTILISER ?

• Abonnement scolaire Maastricht/Maastricht Randwyck/Eijsden :

Pour les voyages au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt* belge ou au départ d'un point frontière* (sauf au départ de Visé-frontière) ou au départ de Maastricht/Maastricht Randwyck/Eijsden, à destination de la gare* qui dessert l'établissement scolaire que tu fréquentes ou ton lieu de stage, et vice versa. Ta gare de départ ou de destination est donc toujours celle desservant ton école ou lieu de stage, et tu voyages toujours via le point frontière* Visé-frontière.

• Abonnement scolaire Roosendaal :

Pour les voyages au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt belge ou au départ d'un point frontière* (sauf au départ de Roosendaal-frontière) ou au départ de Roosendaal, à destination de la gare* qui dessert l'établissement scolaire que tu fréquentes ou ton lieu de stage, et vice versa. Ta gare de départ ou de destination est donc toujours celle desservant ton école ou lieu de stage, et tu voyages toujours via le point frontière* Roosendaal-frontière.

• Abonnement scolaire Aachen :

Pour les voyages au départ d'une gare* ou d'un point d'arrêt* belge ou au départ d'un point frontière* (sauf au départ de Aachen-Süd Grenze) ou au départ de Aachen, à destination de la gare* qui dessert l'établissement scolaire que tu fréquentes ou ton lieu de stage, et vice versa. Ta gare de départ ou de destination est donc toujours celle desservant ton école ou lieu de stage, et tu voyages toujours via le point frontière* Aachen-Süd Grenze.

Si ton Abonnement Scolaire est combiné avec un abonnement STIB, TEC ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), tu pourras voyager sur leurs réseaux respectifs dans les conditions définies par chaque Société de transport* régional pour l'abonnement que tu as choisi. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.infotec.be.

POUR QUI ?

Pour tous les étudiants de moins de 26 ans qui effectuent la navette:

- soit :
de/vers leur établissement scolaire ou lieu de stage (y compris pour les doctorants, étudiants dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou en stage),
- soit :
de/vers les établissements agréés « IFAPME » (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises), « ESPACE FORMATION PME » (Bruxelles) et « Centrum voor volwassenonderwijs SYNTRA Vlaanderen » afin d'y suivre une formation d'insertion professionnelle.

Attention !

Pour pouvoir bénéficier d'un Abonnement Scolaire, tu ne peux pas percevoir de revenus professionnels ou de remplacement, ni d'allocation du FOREM, d'ACTIRIS ou du VDAB ou être établi pour ton propre compte. Les jeunes qui suivent une formation dans l'enseignement pour adultes ou une formation (obligatoire ou non) du VDAB, ACTIRIS ou FOREM, sont également exclus.

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 01.06.2018



Par contre, si tu effectues un job d'étudiant, ton salaire ne sera pas considéré comme un revenu professionnel. Toutefois, pour les déplacements de ton job, tu seras en possession d'un autre titre de transport que d'un abonnement scolaire.

SUR QUEL SUPPORT ?

Ton Abonnement Scolaire est chargé sur ta carte MOBIB* personnelle valable émise par la SNCB, TEC, STIB ou De Lijn. Tu reçois également une validation papier pour le contrôle sur le réseau étranger.

OÙ L'ACHETER ?

Demande d'un nouvel Abonnement Scolaire

Lors de l'achat de ton premier abonnement, rends-toi au guichet d'une gare belge uniquement. Munis-toi d'une pièce d'identité* valable et de ta Carte MOBIB* personnelle si tu en possèdes déjà une. Sans carte MOBIB*, tu peux t'en procurer une nouvelle au guichet moyennant paiement du droit de confection*

Tu peux acheter ton premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si tu as 18 ans ou plus, une attestation scolaire valable est également requise. Pour cela, deux possibilités:

- Soit tu complètes tes données sur cette [attestation scolaire](#) (modèle SNCB) et tu la fais signer par la direction de ton école.
- Soit ton école te fournit sa propre attestation scolaire (digitale ou non) confirmant que tu es bien inscrit pour une période donnée. Dans ce cas, l'attestation scolaire (modèle SNCB) doit également être signée pour indiquer que tu ne disposes d'aucun revenu.

Remarques :

- Tu peux aussi demander un Abonnement Scolaire pour te rendre à ton lieu de stage. Si tu as 18 ans ou plus, tu as également besoin d'une attestation valable de ton établissement scolaire. Cette attestation, signée par la direction de ton école, mentionnera l'adresse de ton lieu de stage.
- La validité de ton abonnement lié à la Carte MOBIB est limitée à 1 an.
- Si ton attestation scolaire mentionne uniquement l'année académique (p.ex. 2016 – 2017), elle est valable jusqu'au 31/08 inclus. Un nouvel Abonnement Scolaire sur ta Carte MOBIB pourra donc être émis au guichet jusqu'au 31/08 inclus, pour maximum 1 an. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire. Si ton attestation spécifie des dates précises de début et de fin d'année académique (p.ex. 14/09/2016 - 13/09/2017), elle est valable jusqu' à la date de fin mentionnée. Un nouvel Abonnement Scolaire sur ta Carte MOBIB pourra donc être émis au guichet jusqu'au 13/09/2017 (dans l'exemple donné) pour maximum 1 an. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire.
- Tu peux également combiner ton Abonnement Scolaire avec au maximum 2 des 3 sociétés de transport régionales*: TEC/STIB/De Lijn. Pour la combinaison avec TEC : communique les noms exacts des arrêts TEC de ton parcours. Pour la combinaison avec STIB, l'abonnement est possible si la gare de départ ou de destination est une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.
- Si ton Abonnement Scolaire est (partiellement) payé par un tiers, remets au guichet une attestation tiers-payant, remplie et signée par le tiers.

Prolonger ton Abonnement Scolaire :

Tu peux renouveler ton abonnement :

- maximum 31 jours à l'avance aux automates de vente (sauf à Eijsden) ou au guichet d'une gare* belge.
- via le site sncb.be (via ton compte "MySNCB") de 31 jours à 10 jours à l'avance (ton billet de validation papier sera envoyé par courrier).

La période de validité du billet de validation peut commencer à n'importe quelle date. L'interruption entre 2 périodes de validité est autorisée.

La date de fin de ta validation peut tomber maximum 1 mois après la date d'échéance de ton Abonnement Scolaire.

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 01.06.2018



Lors de ton achat, tu recevras toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de ton titre de transport que nous te recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

Attention ! Si tu as 18 ans ou plus, une nouvelle attestation scolaire est chaque fois nécessaire pour prolonger ton Abonnement Scolaire. Dans ce cas, tu peux uniquement prolonger ton abonnement :

- au guichet d'une gare* belge ;
- via le site sncb.be (via ton compte 'MySNCB') : choisis l'abonnement que tu souhaites prolonger et télécharge ton attestation scolaire.

Si tu as remis une nouvelle attestation scolaire pour l'année scolaire à venir, tu peux à chaque fois prolonger ton Abonnement Scolaire pendant cette année-là, sans nouvelle attestation. Lorsque l'année est terminée, tu as besoin d'une nouvelle attestation scolaire pour prolonger ton abonnement.

En cas de Convention Tiers Payant, tu as également besoin à chaque fois, en plus de ton attestation scolaire, d'une nouvelle attestation Tiers payant à l'expiration de ton abonnement. Celle-ci peut être remise au guichet ou téléchargée sur le site sncb.be.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, ton Abonnement Scolaire n'est pas valable.
- Ton Abonnement Scolaire est valable pour un nombre illimité de voyages via le point frontière concerné, sur le trajet* et dans la classe choisie pendant la période de validité choisie. Tu peux commencer, interrompre* ou terminer ton voyage dans n'importe quelle gare* belge située sur ton itinéraire le plus court en kilomètres.
- Durant la période de validité de ton abonnement, tu peux rejoindre ta gare de destination via l'itinéraire le plus court en kilomètres ou via un itinéraire alternatif*, mais toujours via Visé-frontière, Aachen Süd-Grenze ou Roosendaal-Frontière, selon ton abonnement.
- Tu ne peux pas t'éloigner de ta gare de départ pour y repasser ensuite ni dépasser ta gare de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport supplémentaire qui couvre ce(s) trajet(s) sur le réseau belge*.
- Si ta gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), ton Abonnement Scolaire comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présente ta Carte MOBIB au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Sur ta validation pour Roosendaal est imprimé un code-barres permettant d'ouvrir les portiques d'accès au quai à Roosendaal. Présente ta validation papier au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si ta gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, tu peux circuler librement à l'intérieur de la zone, sans en sortir, durant toute la période de validité de ton abonnement.
- Tu peux voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de ton abonnement est calculé sur base de l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination, via le point frontière* correspondant, au tarif de la gamme transfrontalière* concernée.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée s'élève à 150 km par trajet simple sur le réseau* belge.
- Le prix varie en fonction de ta classe de voyage et de la durée de ta validation (1, 3 ou 12 mois).
- Le prix d'un Abonnement Scolaire est le même au départ ou à destination de Maastricht, Maastricht Randwyck et Eijsden.

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 01.06.2018



- Si tu souhaites combiner ton Abonnement Scolaire avec TEC, De Lijn ou la STIB (1 maximum), le prix de ton Abonnement Scolaire SNCB sera majoré d'un supplément. Ce supplément est délivré au tarif réduit, sauf pour la STIB. Pour ce dernier, il est préférable que tu achètes séparément ton abonnement scolaire STIB.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE TON ABONNEMENT?

Voir fiches « Carte MOBIB » et « Support papier ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement de ton Abonnement Scolaire est effectué au guichet d'une gare* belge de ton choix. La date de ta demande de remboursement sera prise en considération pour l'application des règles de remboursement décrites ci-dessous.
le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service Clientèle
10-14 bureau B-MS.1432
Avenue de la Porte de Hal, 40
1060 Bruxelles

- Ton Abonnement Scolaire est intégralement remboursable au guichet d'une gare belge* :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque tu l'as acquis à l'avance;
 - ou le jour même, endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Lorsque tu résilies ton abonnement en cours de validité, le montant remboursable par la SNCB dépend du nombre de mois utilisés. Un mois entamé est considéré comme utilisé, un Abonnement Scolaire d'1 mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'Abonnement Scolaire en fonction du nombre de mois utilisés. Le remboursement s'effectue au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Nombre de mois utilisés	1	2	3	4	5	6	7	8-12
Abonnement annuel	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	x

- Tu ne peux prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si tu disposes d'un abonnement 1^{er} classe ou d'un billet « surclassement »*, en l'absence de voiture de première classe ou de voiture déclassée, tu as droit à un remboursement. Demande à l'accompagnateur de train une attestation que tu enverras au Service Clientèle dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse. Le remboursement est calculé en divisant la différence de prix des deux classes de ton abonnement, par le double des jours calendrier de la période de validité de ton abonnement. En ce qui concerne le billet « surclassement* », le remboursement sera en fonction de la distance réellement parcourue en 2^e classe.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un abonnement acheté avec un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs*, tarifs* et pourcentages d'application sont ceux à la date de l'achat de la validation.

*voir [Lexique](#)



- Le remboursement doit être demandé par toi-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

Si tu as 18 ans ou plus et que tu as prolongé ton Abonnement Scolaire en ligne, mais il s'avère après quelques jours que l'attestation scolaire que tu as envoyée n'était pas correcte. Dans ce cas, tu bénéficies également d'un remboursement. Le montant total de ta validation t'est remboursé avant le début de ta période de validation. Durant la période de validation, des frais administratifs* sont facturés.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, tu peux modifier ou échanger ton Abonnement Scolaire, durant sa période de validité à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*. Tu peux également changer de type d'abonnement selon les conditions susmentionnées.
- Dans ce cas, un montant sera déduit du prix de ton nouvel abonnement. Ce montant est calculé au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange ou de la modification et la date de fin de validité de l'Abonnement Scolaire que tu veux modifier. Tu ne paieras ainsi que la différence entre le montant dû pour ton nouvel abonnement et le montant à te rembourser.

COMMENT PASSER DE 2^{ème} EN 1^{ère} CLASSE ?

- Tu es déjà en possession d'un Abonnement Scolaire Maastricht, Roosendaal ou Aachen valable en 2^{ème} classe.
- Si tu décides de voyager en permanence en première classe, tu peux changer, au guichet, la classe de la validation de ton Abonnement Scolaire ou acheter une nouvelle validation en 1^e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, achète un billet « surclassement* » simple ou aller – retour à l'un des canaux de vente (automate, guichet, sur sncb.be, dans le train au Tarif à Bord* à partir d'une gare belge). Le prix du surclassement* est calculé en effectuant la différence entre les prix en 1^e classe et en 2^e classe d'un billet de la gamme Maastricht, Roosendaal, Aachen auquel tu as droit, et ceci pour le trajet* de ton Abonnement Scolaire Maastricht, Roosendaal ou Aachen que tu as en ta possession.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si ta gare* de départ ou de destination est Brussels Airport - Zaventem, tu ne paies pas le Supplément « Redevance Diabolo* ». Présente ta Carte MOBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où tu effectues une correspondance*, le supplément de la Redevance Diabolo* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres et que tu effectues une interruption de voyage*, alors achète également un billet « Redevance Diabolo* ».
- Ton Abonnement Scolaire n'est pas autorisé dans les trains à grande vitesse.
Exception : Sur le trajet* entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, moyennant paiement d'un supplément séparé, tu peux emprunter les trains « ICE ». Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).



QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

- **PUIS-JE INTERROMPRE MON VOYAGE ?**

Oui. Tu peux interrompre* ton voyage dans n'importe quel(le) gare* ou point d'arrêt* belge situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Oui. Le changement est autorisé sur le réseau belge* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant le trajet* entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et ta nouvelle destination en Belgique. Si tu achètes ce titre de transport dans le train, le prix de ton billet sera majoré du "Supplément Tarif à bord"*.

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**

Oui. Tu peux utiliser un autre titre de transport sur le réseau belge* avant ou après ton Abonnement Scolaire. Si tu utilises un autre titre de transport avant ou après ton Abonnement Scolaire, les deux titres de transport sont considérés comme 1 seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application mais toujours par le point frontière* concerné. Lors du contrôle dans le train, tu présentes les deux titres de transport.

- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

Tu peux bénéficier d'un tarif* avantageux aux parkings gérés par [B-Parking](#).

Si une Convention Tiers-payant a été signée avec la SNCB, tu ne paies pas la totalité du prix de ton Abonnement. En effet, une partie ou la totalité du prix de ton Abonnement Scolaire est prise en charge par le Tiers payant.

Si tu as 12 ans ou plus et moins de 26 ans, muni de ton abonnement valable, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent t'accompagner gratuitement.

